

ACTE DE NAISSANCE

La copie intégrale reproduit intégralement les informations figurant dans l'acte de naissance inscrit sur le registre d'état civil.

Elle comporte notamment des informations relatives :

- A la personne concernée par l'acte (nom, prénoms, date et lieu de naissance),
- A ses parents
- Et aux mentions marginales lorsqu'elles existent.

L'extrait avec filiation est une synthèse des informations figurant dans l'acte de naissance inscrit sur le registre d'état civil.

Il comporte des informations relatives :

- A la personne concernée par l'acte (nom, prénoms, date et lieu de naissance),
- A ses parents
- Et aux mentions marginales lorsqu'elles existent.

L'extrait sans filiation est une synthèse des informations figurant dans l'acte de naissance inscrit sur le registre d'état civil.

Il comporte des informations relatives :

- A la personne concernée par l'acte (nom, prénoms, date et lieu de naissance),
- Et aux mentions marginales lorsqu'elles existent.

Si l'acte est demandé par internet, il est envoyé au domicile et parvient en général en quelques jours.

Le délai d'obtention peut cependant varier en fonction du traitement par les services de la mairie et du délai d'acheminement du courrier.

[Faire ma demande ➔](#)

ACTE DE MARIAGE

Un acte de mariage peut donner lieu à la délivrance de 3 documents différents : la copie intégrale, l'extrait avec filiation et l'extrait sans filiation. Les conditions de délivrance dépendent de la nature du document que vous demandez. Les démarches pour l'obtenir varient en fonction du lieu du mariage.

La copie intégrale reproduit intégralement les informations figurant dans l'acte de mariage inscrit sur le registre d'état civil.

Elle comporte notamment des informations relatives :

- Sur chaque époux (nom, prénoms, date et lieu de naissance),
- Des informations sur leurs parents (identité, profession et domicile),
- Et les mentions marginales lorsqu'elles existent.

L'extrait avec filiation est une synthèse des informations figurant dans l'acte de mariage inscrit sur le registre d'état civil.

Il comporte des informations :

- Sur chaque époux (nom, prénoms, date et lieu de naissance),
- Des informations sur leurs parents (identité, profession et domicile),
- Et les mentions marginales lorsqu'elles existent.

L'extrait sans filiation est une synthèse des informations figurant dans l'acte de mariage inscrit sur le registre d'état civil.

Il comporte des informations :

- Sur chaque époux (nom, prénoms, date et lieu de naissance),
- Et les mentions marginales lorsqu'elles existent.

ACTE D'ÉTAT CIVIL EN 2 CLICS

- Acte de Naissance
 Acte de Mariage
 Acte de Décès

[Commander](#)



COMMANDEZ VOTRE ACTE D'ÉTAT CIVIL RAPIDEMENT

- > Livraison comprise
- > Vous recevrez par la poste votre Acte d'État Civil
- > Suivi de votre commande tous les jours de 8h30 à 20h30
- > Paiement sécurisé
- > Le délai de traitement dépendra de chaque Mairie

[COMMANDEZ VOTRE ACTE ➔](#)

IMPORTANT

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès). Les fiches d'état civil n'existent plus depuis fin 2000.

En principe le délai de réception est de plusieurs jours à plusieurs semaines

Pour toutes les demandes d'Actes d'État Civil, la Mairie vous adressera le document demandé par la Poste sous forme d'un courrier simple"

ACTE DE DECES

La copie intégrale reproduit intégralement les informations figurant dans l'acte de décès inscrit sur le registre d'état civil.

Elle mentionne les éléments suivants :

- Date, heure et lieu du décès
- Prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile du défunt
- Prénoms, noms, professions et domiciles de ses parents
- Prénoms et nom de son époux(se) ou partenaire de Pacs
- Prénoms, nom, âge, profession et domicile du déclarant (s'il y a lieu, son degré de parenté avec le défunt)

À savoir : Le décès est mentionné en marge de l'acte de naissance du défunt.

Toute personne peut demander un acte de décès, sans justification particulière.

Le document est envoyé au domicile du demandeur et parvient en général en quelques jours.

Le délai d'obtention peut cependant varier en fonction du traitement par les services de la mairie et du délai d'acheminement du courrier.

[Faire ma demande](#)

ABONNEZ-VOUS A NOTRE
NEWSLETTER

Email

Abonner

Informations

- Acte de naissance
- Acte de mariage

- Acte de décès
- Contact

Paiement sécurisé



[CGUS](#) | [Cookies](#) | [RGPD](#) | [Politique de remboursement](#) | [Contact](#)

2019 © Tous droits réservés.

En aucun cas ce site ne prétendra remplacer une administration Française ou une Mairie auprès de laquelle la demande de documents d'état civil est gratuite comme l'indique la législation en cours. Les demandes sur ce site sont effectuées volontairement et ne pourront être obligatoires. Chaque demande est facturée 29,90€. L'utilisation de ce site implique avant toute démarche l'acceptation sans réserve par le CLIENT des présentes Conditions Générales (les spécificités techniques de ce site font que le CLIENT ne peut pas enregistrer une demande d'extrait, sans avoir au préalable lu, compris et accepté les présentes conditions d'utilisation et de services).